

Châteauvieux 5. J^r 1828.



Monsieur et ami,

J'ai reçu et fait parvenir à tous les Desservants du Canton la Circulaire de M. de Grandjeu, concernant les institutions primaires. Vous trouverez ci-joint la réponse à cette Circulaire écrite par moi-même. Dans la paroisse de Châteauvieux et même dans tout le Canton, il n'y a eu l'année qu'un seul instituteur primaire dûment autorisé, et encore il n'a que dix huit Elèves. Quelque autres individus vont de maison en maison donner des leçons particulières. L'instituteur s'en plaint de temps en temps, mais que faire à cela, les pères de famille sont maîtres d'appeler qui leur plaît faire école à leur Enfants. Parmi ces créatures il s'en trouve un qui est muni d'un Brevet et d'une autorisation spéciale de Monseigneur, pour ouvrir une école à Châteauvieux; mais comme la commune n'avait fait aucune demande en sa faveur, on n'a pas cru devoir lui laisser ouvrir une école publique.

Monsieur le Vicaire de St. Péters est fort content de venir prêcher la station à Châteauvieux, si M. de Grandjeu veut bien l'y autoriser.

J'ous ignorez pas, Monsieur, que mon pouvoir n'est plus que dix jours de date, rendu au quinze j'attendrai nouveaux ordres.

Votre très-humble et obéissant
Serviteur

Bonne Soirée et Bonne nuit.

Emel Curiez

Paroisse de Chateaufort du-Fau.

Chateaufort

1 ^{er}	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
Nombre des instituteurs dûment autorisés.	Nombre des instituteurs appartenant à l'institut des écoles chrétiennes ou à toute autre congrégation légalement reconnue.	Nombre de ceux qui n'appartiennent à aucune corporation.	Nombre des écoles d'enseignement Mutuel.	Nombre des enfants admis sous la école de frères.	Nombre d'élèves qui fréquentent les autres écoles Primaires.	Nombre des instituteurs bacheliers comme tels du service militaire.	Nombre et prénoms des instituteurs qui après avoir obtenu l'exemption d'aller au service militaire ont cessé d'être instituteurs primaires.
1.	00.	1.	00.	00.	18.	00.	00.